

# TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, rue Fédérale (Téléphone 433) sont ouverts au public tous les jours de 9 heures à 18 heures. Les inscriptions doivent être remises la veille de jour de la parution, AVANT 18 heures.

### Camoufflez vos lumières

Dans la nuit de 23 à 24 Janvier le GARE SÉCURITAIRE sera illuminé de 17 h. 30 à 23 h. 30.

### LE DIMANCHE A TOURCOING

Sapeurs-pompiers. — Tél. 413. Police-secours. — Tél. 454. Pharmaciens. — Tél. 301. Hôpital de la Ville. — Fermé sauf le bureau de l'Etat Civil, ouvert de 9 à 12 h. pour les déclarations de décès et de naissances seulement. Bains Municipaux, rue du Printemps. — Ouvert au public de 9 à 11 h. Piscines et baignoires. Pharmaciens de garde. — Jusqu'au lundi 25 à midi: MM. Boulois, rue du Brun-Pain; Rasse, 69, rue de la Croix-Rouge. Médecins de service. — Journée du dimanche 24: MM. les docteurs Deconinck, 25, rue Condorcet (Tél. 432); Deloche, 181, rue de Moutpierre (Tél. Rx: 347.00) à Moutpierre, qu'en cas d'urgence et durant l'absence du médecin de famille de l'heure de la nuit. En cas d'extrême urgence ou d'absence de garde, ce service fonctionne à partir de 21 h. jusqu'à 9 h. le lendemain matin. Sports et spectacles: voir rubriques spéciales. Manifestations diverses. A 15 h. au Foyer Notre-Dame: Cocktails - châteaux. A 15 h. au Conservatoire: Concert exercice public d'élèves. Exposition du Livre à la Bibliothèque communale de 9 h. 30 à 13 heures. A 15 h. 30, à la Brasserie de Mons-Barouel: Soirées littéraires et artistiques: «L'Enfant» par M. Maxime Piro.

### ÉTUDES CHEZ SOI

Les cours par correspondance de l'École Universelle permettent de faire chez soi, dans le confort de son domicile, toutes les études complètes dans toutes les branches. Demandez l'ouvrage de la brochure qui vous intéresse: Broch. 28.700: Classes et exam. prim. Broch. 28.705: Classes second. Bachel. Broch. 28.710: Grandes écoles spéciales. Broch. 28.720: Carrières administrat. Broch. 28.730: Carrières de l'Agricult. Broch. 28.735: Carrières du Commerce Broch. 28.740: Carrières de l'Indust. Broch. 28.745: Langues étrangères. Broch. 28.750: Art. Marine. Broch. 28.755: Musique théor. et instr. Broch. 28.760: Couture, Coupe, Mod. Broch. 28.770: Langues étrangères. Broch. 28.775: Langues étrangères. Broch. 28.780: Langues étrangères. Broch. 28.785: Langues étrangères. Broch. 28.790: Langues étrangères. Broch. 28.795: Langues étrangères. Broch. 28.800: Langues étrangères.

### A TRAVERS LA VILLE

#### VOL DE BEURRE

La police a ouvert une enquête à la suite d'une plainte déposée par M. Notelars, fabricant de pain d'épice, rue d'Amsterdam, pour vol de 250 grs de beurre, contre MM. Henri Lafitte, 49, rue de la Bourgogne, et Henri Desmaisons, manouvrier, 13 rue Debuchy.

#### CYCLISTES EN DÉFAUT

Un procès-verbal pour défaut d'éclairage à bicyclette a été rédigé 22 rue du Petit Village, et Marcel à la charge de MM. Léon Florin, Cardon, rue de la Bourgogne.

#### STATIONNEMENT INTERDIT

M. Alfred Carlier, 6 rue de la Haie, à Lille, a fait l'objet d'un procès-verbal pour avoir laissé sa voiture automobile en stationnement dans un endroit interdit de la rue de Tournai.

#### LES TROUVAILLES

Julien Lagache, âgé de 11 ans, domicilié 48 rue du Touquet, a trouvé à proximité de son domicile un sac à main contenant une certaine somme d'argent qu'il s'est empressé de rapporter au commissariat de police. Le propriétaire, M. Robert Comand, 15 ans, demeurant rue Jean Jaurès, a trouvé au Grand Parc de la rue du Calvaire, une bicyclette abandonnée. Elle a été remise au poste central de police où elle est à la disposition de son propriétaire.

#### LA DISTRIBUTION DES TICKETS DE RAVITAILLEMENT

La distribution se fera dans l'ordre et aux heures ci-dessous et complètes: 1. Un ticket de pain en échange du coupon 5 février; 2. Un ticket de viande et de légumes divers en échange du coupon 6 février; 3. Un ticket de vin en échange du coupon 7 février, valable 5 mois à partir de février pour les consommateurs des catégories A, B, C et D qui n'ont pas bénéficié de l'attribution d'une carte de lait. Se munir obligatoirement de toutes les cartes individuelles d'alimentation. Pour les personnes n'ayant pas encore obtenu leur nouvelle carte individuelle il y aura lieu de présenter l'ancienne carte et les feuilles de coupons. Aucun ticket ne pourra être remis aux intéressés s'ils ne présentent leur feuille de coupons pour décompte des différents numéros indiqués ci-dessous correspondant à chaque une feuille de tickets déterminés. Les titulaires de la carte T, doivent obligatoirement présenter leur carte T et timbre de 2 francs pour pouvoir dans la case « février ». Faute de présenter cette carte timbrée, leur carte T leur serait retirée et remplacée par une carte correspondant à la catégorie dont ils doivent normalement faire partie d'après leur carte.

#### LES PERSONNES QUI ONT DES JEUNES ENFANTS

Les personnes qui ont des jeunes enfants âgés de moins de deux ans et les familles de 10 personnes et plus toucheront un coupon supplémentaire de charbon mais sur présentation de la carte de charbon et foyers domestiques.

#### SECTEUR 2

École Maternelle, rue de l'Épée, 25, de 8 h. 30 à 9 h. 30; rue Cadeau (et cours), Châlons, Châteaubriand, Cinq-Votes (et cours). Cour d'honneur, munis de leur titre pour l'établissement de leur certificat de naissance, le lundi 25 janvier 1943. Ceux d'entre eux qui bénéficient de rétroactivité des Vieux Travailleurs y joindront de leur titre de retraités ouvriers, celui de liquidés.

#### RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES

#### Délivrance des certificats de vie

Les retraités de la Caisse Nationale de retraites pour la vieillesse (loi du 5 avril 1910 sur les R.O.P.) sont invités à se présenter à la mairie, Cour d'honneur, munis de leur titre pour l'établissement de leur certificat de naissance, le lundi 25 janvier 1943. Ceux d'entre eux qui bénéficient de rétroactivité des Vieux Travailleurs y joindront de leur titre de retraités ouvriers, celui de liquidés.

#### FOIRE ESTOMAC

#### Tisane des Célestins

#### REIN

#### ESTOMAC

# ROUBAIX

## DANS LE DOUTE, L'ÉPREUVE INCURTÉE NE PERDEZ PAS CONFIANCE LA FAMILLE FRANÇAISE DEMEURE

### CONTRÔLE ET PAIEMENT DES CHÔMEUX

Le contrôle des chômeurs, organisé par le Service de l'Emploi, se fera le mercredi de 9 à 10 h. Le paiement des prestations de la loi du 5 avril 1910 se fera le mercredi de 9 à 10 h. Le paiement aux familles des travailleurs occupés en Allemagne et inscrits au fonds de chômage aura lieu le mercredi de 14 à 15 h. Le samedi 30 de 9 à 10 h. Le paiement des prestations de la loi du 5 avril 1910 se fera le samedi de 9 à 10 h. Le paiement aux familles des travailleurs occupés en Allemagne et inscrits au fonds de chômage aura lieu le samedi de 14 à 15 h. Le samedi 30 de 9 à 10 h. Le paiement des prestations de la loi du 5 avril 1910 se fera le samedi de 9 à 10 h. Le paiement aux familles des travailleurs occupés en Allemagne et inscrits au fonds de chômage aura lieu le samedi de 14 à 15 h.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

### PAIEMENT DES ASSISTANCES AUX VIEILLARDS, INFIRMES, INCURABLES, FEMMES EN COUCHE, A LA FAMILLE.

Par application des dispositions de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, l'assistance aux femmes en couche et l'assistance à la famille, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et celles des personnes dont les demandes ont été rejetées par la Commission cantonale de Tourcoing, dans sa séance du 10 décembre 1942, seront déposées au secrétariat de la Mairie, place Jean Jaurès, de 10 à 11 h. et de 14 à 17 h. à partir du mardi 26 janvier 1943. Les décisions sont notifiées aux intéressés.

# LES SPECTACLES A ROUBAIX

## GRAND THÉÂTRE DE ROUBAIX

Demain 24 Janvier. PREMIÈRE MATINÉE à 10 heures. LA TOSCA. Opéra en trois actes. Bénédictine Maitland à 10 heures. GLADYS. Opéra en trois actes. Location comme au Café du Théâtre. — Tél. 1.000.

## COLISEE

SAMEDI: 7 h. 30 — DIMANCHE: 3 h., 5 h., 8 h., 10 h. — LUNDI: 9 h. JACQUES PILLS, IRÈNE BONHEUR, SUZANNE DEVELLY. LARQUEY, ALICE TISSOT et AMOS. DANS UN FILM GAI ET ABBACADABRANT. PENSION JONAS. avec le JAZZ D'ALIX COMBELLE et l'Inimitable GASTON, le plus grand vedette du monde. UN DROLE DE FILM... MAIS UN FILM DROLE! Première partie variée — LES ACTUALITÉS MONDIALES. La Semaine prochaine: VISAGES DE FEMMES avec Huguette Dullies, Pierre Brasseur, Mag Langanier et Robert Arnoux.

## TRAMWAYS

Samedi à 8 heures. Dim. à 9 h. 30, 9 h. 45, 10 h. Lundi, Jeudi à 9 h. 30 et 9 h. 45. Pierre FRESNAY - Jean TISSIER - Sexy DELAIR. DANS UN FILM D'AVENTURES PASSIONNANTES. L'ASSASSIN HABITE AU 21. PREMIÈRE PARTIE VARIÉE — ACTUALITÉS. La semaine prochaine: NADIA FEMME TRAQUÉE.

## RENAISSANCE

Samedi 19 h. 30 — Dim. 14 h. 30, 17 h. 15, 20 h. Lundi et Jeudi à 15 h. 15, 30 — Location gratuite. MIREILLE BALIN, TITO SCHIPA, LOUISE CARLETTI. dans un drame d'amour captivant, passionnant, mouvementé, mystérieux. TERRE DE FEU. avec André LEFAUR, Marie GLORY et Jean SERVAIS. le parti: LINE DARIEL dans un petit film policier. La semaine proch. « LA MAISON DES 7 JEUNES FILLES ».

## ALCAZAR

Rue de Tourcoing. Sam. 7 h. 30. Dim. 9 h. 30, 9 h. 45 et 10 h. Lundi 9 h. 30 et 9 h. 45. ATTENTION: 3e et 4e parties. TINO ROSSI DANS SON PLUS BEAU FILM: FIEVRES. — Première partie. ACTUALITÉS.

## PHILATÉLIE

A l'occasion de l'Exposition Philatélique de la Région du Nord qui s'ouvrira le 27 Décembre dans le hall de la Gare St-Lazare, il a été émis une série spéciale de timbres postaux commémoratifs, comprenant 9 valeurs surchargées C.N.S. Cheminots et de France. Les timbres sont en vente au Comité National de Solidarité des Cheminots, 11, rue de la République, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. Les timbres sont en vente au Comité National de Solidarité des Cheminots, 11, rue de la République, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. Les timbres sont en vente au Comité National de Solidarité des Cheminots, 11, rue de la République, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

## ACHAT

de Timbres-Poste et de Collections THÉODORE CHAMPION. PARIS, 11, Rue Drouot (95), 10.045.

## BONDUES

AVIS IMPORTANT AUX BÉNÉFICIAIRES DE LA RATION DE PAIN DE PRODUCTEUR. Conformément aux instructions préfectorales du 15 janvier 1943, lorsque le producteur produira, en 1943, les céréales destinées à la consommation humaine, il devra, par la même occasion, présenter les cartes individuelles de tous les intéressés, domiciliés et divers objets. Les déclarations sont importantes.

## DISTRIBUTION DE TICKETS DE CHARBON

Les tickets supplémentaires de charbon pour enfants de 6 à 2 ans, malades et mutilés, seront distribués lundi 24 janvier, de 10 à 13 h. et de 14 à 16 heures.

## BOUSBECQUE

Caisse d'Épargne. — Dimanche, à la Mairie, de 10 h. à 11 h. Caisse d'Épargne.

## WATTELOS

Un vol de 300.000 francs avait été volé. La police de Strépy a arrêté après enquête: Sylvain Pierre, 19 ans, sans profession, demeurant à Croix, 121 rue de la Gare, pour vol d'une baguette de charbon, 200 grs, en préjudice de Mme Gustave Guey, 10 rue de la Gare, à Strépy. Les déclarations des membres de sa famille. Pris en flagrant délit, Henri Florin a été conduit au parquet de Lille, où il a été écroué. Il est délégué pour le même délit et devra comparaître devant le tribunal correctionnel, le 26 janvier.

## WATTELOS

Un vol de 300.000 francs avait été volé. La police de Strépy a arrêté après enquête: Sylvain Pierre, 19 ans, sans profession, demeurant à Croix, 121 rue de la Gare, pour vol d'une baguette de charbon, 200 grs, en préjudice de Mme Gustave Guey, 10 rue de la Gare, à Strépy. Les déclarations des membres de sa famille. Pris en flagrant délit, Henri Florin a été conduit au parquet de Lille, où il a été écroué. Il est délégué pour le même délit et devra comparaître devant le tribunal correctionnel, le 26 janvier.

## WATTELOS

Un vol de 300.000 francs avait été volé. La police de Strépy a arrêté après enquête: Sylvain Pierre, 19 ans, sans profession, demeurant à Croix, 121 rue de la Gare, pour vol d'une baguette de charbon, 200 grs, en préjudice de Mme Gustave Guey, 10 rue de la Gare, à Strépy. Les déclarations des membres de sa famille. Pris en flagrant délit, Henri Florin a été conduit au parquet de Lille, où il a été écroué. Il est délégué pour le même délit et devra comparaître devant le tribunal correctionnel, le 26 janvier.

## WATTELOS

Un vol de 300.000 francs avait été volé. La police de Strépy a arrêté après enquête: Sylvain Pierre, 19 ans, sans profession, demeurant à Croix, 121 rue de la Gare, pour vol d'une baguette de charbon, 200 grs, en préjudice de Mme Gustave Guey, 10 rue de la Gare, à Strépy. Les déclarations des membres de sa famille. Pris en flagrant délit, Henri Florin a été conduit au parquet de Lille, où il a été écroué. Il est délégué pour le même délit et devra comparaître devant le tribunal correctionnel, le 26 janvier.

## WATTELOS

Un vol de 300.000 francs avait été volé. La police de Strépy a arrêté après enquête: Sylvain Pierre, 19 ans, sans profession, demeurant à Croix, 121 rue de la Gare, pour vol d'une baguette de charbon, 200 grs, en préjudice de Mme Gustave Guey, 10 rue de la Gare, à Strépy. Les déclarations des membres de sa famille. Pris en flagrant délit, Henri Florin a été conduit au parquet de Lille, où il a été écroué. Il est délégué pour le même délit et devra comparaître devant le tribunal correctionnel, le 26 janvier.

## WATTELOS

Un vol de 300.000 francs avait été volé. La police de Strépy a arrêté après enquête: Sylvain Pierre, 19 ans, sans profession, demeurant à Croix, 121 rue de la Gare, pour vol d'une baguette de charbon, 200 grs, en préjudice de Mme Gustave Guey, 10 rue de la Gare, à Strépy. Les déclarations des membres de sa famille. Pris en flagrant délit, Henri Florin a été conduit au parquet de Lille, où il a été écroué. Il est délégué pour le même délit et devra comparaître devant le tribunal correctionnel, le 26 janvier.

## WATTELOS

Un vol de 300.000 francs avait été volé. La police de Strépy a arrêté après enquête: Sylvain Pierre, 19 ans, sans profession, demeurant à Croix, 121 rue de la Gare, pour vol d'une baguette de charbon, 200 grs, en préjudice de Mme Gustave Guey, 10 rue de la Gare, à Strépy. Les déclarations des membres de sa famille. Pris en flagrant délit, Henri Florin a été conduit au parquet de Lille, où il a été écroué. Il est délégué pour le même délit et devra comparaître devant le tribunal correctionnel, le 26 janvier.

## WATTELOS

Un vol de 300.000 francs avait été volé. La police de Strépy a arrêté après enquête: Sylvain Pierre, 19 ans, sans profession, demeurant à Croix, 121 rue de la Gare, pour vol d'une baguette de charbon, 200 grs, en préjudice de Mme Gustave Guey, 10 rue de la Gare, à Strépy. Les déclarations des membres de sa famille. Pris en flagrant délit, Henri Florin a été conduit au parquet de Lille, où il a été écroué. Il est délégué pour le même délit et devra comparaître devant le tribunal correctionnel, le 26 janvier.

## WATTELOS

Un vol de 300.000 francs avait été volé. La police de Strépy a arrêté après enquête: Sylvain Pierre, 19 ans, sans profession, demeurant à Croix, 121 rue de la Gare, pour vol d'une baguette de charbon, 200 grs, en préjudice de Mme Gustave Guey, 10 rue de la Gare, à Strépy. Les déclarations des membres de sa famille. Pris en flagrant délit, Henri Florin a été conduit au parquet de Lille, où il a été écroué. Il est délégué pour le même délit et devra comparaître devant le tribunal correctionnel, le 26 janvier.

## WATTELOS

Un vol de 300.000 francs avait été volé. La police de Strépy a arrêté après enquête: Sylvain Pierre, 19 ans, sans profession, demeurant à Croix, 121 rue de la Gare, pour vol d'une baguette de charbon, 200 grs, en préjudice de Mme Gustave Guey, 10 rue de la Gare, à Strépy. Les déclarations des membres de sa famille. Pris en flagrant délit, Henri Florin a été conduit au parquet de Lille, où il a été écroué. Il est délégué pour le même délit et devra comparaître devant le tribunal correctionnel, le 26 janvier.

## WATTELOS

Un vol de 300.000 francs avait été volé. La police de Strépy a arrêté après enquête: Sylvain Pierre, 19 ans, sans profession, demeurant à Croix, 121 rue de la Gare, pour vol d'une baguette de charbon, 200 grs, en préjudice de Mme Gustave Guey, 10 rue de la Gare, à Strépy. Les déclarations des membres de sa famille. Pris en flagrant délit, Henri Florin a été conduit au parquet de Lille, où il a été écroué